

COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU TOGO

LOME, 23 FEVRIER 2020

A l'invitation du Gouvernement de la République Togolaise et de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de la République du Togo, la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) a déployé une Mission d'observation électorale pour le scrutin présidentiel du 22 février 2020.

2. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD conduit par **S.E.M. Madame DiYE BA**, Ancienne Ministre de la République Islamique de Mauritanie a rencontré le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), **MONSIEUR TCHAMBACKOU AYASSOR** et a participé à plusieurs rencontres de concertation avec les autres observateurs internationaux.

3. Les élections Présidentielles de la République du Togo se déroulent dans un contexte de réformes politiques et institutionnelles ayant conduit à l'adoption d'un nouveau texte constitutionnel le 08 mai 2019.

4. Le Togo a adopté notamment la limitation du nombre de mandats ainsi que l'organisation d'un scrutin à deux tours. Ces reformes répondaient au vœu de la classe politique, de la société civile, de la Communauté internationale, de l'Union Africaine et des organisations régionales africaines favorables à un processus électoral inclusif, démocratique, ouvert, consensuel, dans un contexte apaisé et de stabilité institutionnelle.

5. Les électeurs devaient à l'occasion de l'élection présidentielle du 22 février 2020 exprimer leur choix entre sept (07) candidats.

6. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD a travaillé sur la base de la **Charte africaine de la démocratie, des élections et de la bonne Gouvernance**, du **Guide et Code de Conduite de l'Observateur au Togo**, et du **Guide de l'Observation des Elections dans l'espace CEN-SAD** adopté par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEN-SAD.

7. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD a relevé avec satisfaction :

- Une organisation logistique et matérielle du scrutin très satisfaisante dans les centres de vote ;
- une facilité dans l'accessibilité des bureaux de vote et la visibilité des listes par les électeurs ;
- Le respect des horaires d'ouverture et de clôture des bureaux ainsi que le respect du secret du vote ;
- la motivation et la détermination des électeurs à accomplir leur devoir civique ;
- La présence des délégués de certains candidats dans les bureaux de vote;
- L'ambiance du scrutin de façon générale dans les centres visités était très apaisée ;
- la participation des femmes et les jeunes a été très remarquable ;

8. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD salue le civisme et l'attachement à la démocratie des Togolais qui ont exercé leurs droits et devoirs sans hostilités et dans la fraternité.

9. Aussi, il relève avec satisfaction, la transparence de l'opération de vote ainsi que des opérations publiques de dépouillement.

10. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD relève et se félicite de l'originalité consistant à l'utilisation de nouvelles technologies pour vérifier les listes électorales.

11. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD salue un usage efficace de la biométrie dans le processus électoral et la répartition des électeurs par ordre alphabétique dans les différents bureaux de vote.

12. Il salue l'esprit de responsabilité des jeunes filles et garçons membres des bureaux de vote.

13. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD salue le travail des Forces de Sécurité dites **Forces Sécurité Election présidentielle (FOSEP 2020)** qui ont assuré leur mission de sécurisation du processus électoral pendant les périodes de la campagne électorale et le jour de vote sur toute l'étendue du territoire.

14. Au regard de ce qui précède, le Groupe des observateurs de la CEN-SAD fait les recommandations ci-après :

A l'endroit du Gouvernement et des autres institutions de la République Togolaise:

-la poursuite de la formation et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme ;

-la consolidation continue du dialogue politique inclusif ;

-la poursuite des appuis matériels et financiers à la CENI et à toutes structures impliquées par les élections ;

A l'endroit des Acteurs politiques, Leaders d'opinion et Acteurs de la Société civile togolais, de :

-s'inscrire et agir pour la promotion des valeurs et principes de la démocratie ;

-continuer à respecter la Constitution et l'ordre républicain ;

-promouvoir les valeurs et traditions de tolérance ethnique, politique et religieuse ;

-Promouvoir l'unité nationale et la cohésion sociale;

A l'endroit de la CENI:

-la poursuite de la formation et du renforcement des capacités du personnel ;

-l'amélioration de la communication entre les bureaux de vote et les bureaux de centralisation des résultats ;

-la généralisation de l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information dans les opérations de vote.

-La création d'une cellule d'information dans les centres de vote pour mieux orienter les électeurs.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers du TOGO :

-de continuer a soutenir le Togo dans ses efforts de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit à travers des appuis techniques, matériels et financiers.

-A cet égard, la CEN-SAD salue la sollicitude et les appuis multiformes des partenaires à la CENI du Togo.

15. Au regard de tout ce qui précède, le Groupe des observateurs de la CEN-SAD relève, à ce jour, que l'élection présidentielle tenue au Togo, le 22 février 2020, s'est déroulée dans des conditions optimales de transparence, d'inclusivité, de crédibilité et de régularité.

16. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD, exhorte tous les partis politiques et les candidats à respecter les résultats issus des urnes et à recourir aux voies légales pour le règlement de tout contentieux électoral éventuel.

17. Le Groupe des observateurs de la CEN-SAD saisit cette occasion pour féliciter la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour toutes les mesures prises en vue du bon déroulement du processus électoral.

Fait à Lomé, le 23 février 2020
La Mission d'observation électorale
de la CEN-SAD au Togo.